

Fédération syndicale des
activités postales et de télé-
communications
25 rue des Envierges
75020 Paris Tel : 01 44 62
12 00 Fax : 01 44 62 12 34

SANS ADREXE

Retraites: La double peine pour les distributeurs

■ La très forte mobilisation du 24 juin a franchi un saut qualitatif dans la construction du rapport de forces pour obtenir le retrait du projet de loi sur les retraites ■ Malgré les 2 millions de manifestant-es dans les rues, l'importance de la mobilisation dans le privé et le public et l'opposition de la majorité de la population, le gouvernement continue à faire la sourde oreille ■ Le Ministre du travail reste « droit dans ses bottes » ■ Les manifestant-es du 24 juin et l'ensemble de la population ont très bien compris l'injustice du projet de loi qui pénalisera particulièrement les salarié-es les plus défavorisé-es, les moins bien payé-e-s, les plus précarisé-es.

Les réformes des retraites se succèdent et continuent de pénaliser fortement les salarié-es aux statuts précaires. En privilégiant la durée de cotisation, ces réformes pénalisent d'abord les carrières courtes, discontinues (chômage, retrait d'activité) et à temps partiel. Dans le secteur privé, le passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul du salaire de référence touche les salarié-es qui globalement ont davantage de « mauvaises années ».

Avec le projet de réforme 2010, les distributeurs à temps partiel sont donc victimes d'une double peine. Avec l'allongement de la durée de cotisation, cela signifie des trimestres de travail supplémentaires, avec des conditions de travail non prises en compte dans cette réforme comme travaux pénibles. Ce système de cotisation se traduira par le versement d'une pension misérable.

Le gouvernement veut nous persuader, que l'allongement de la durée de vie entraîne fatalement le report de l'âge de la retraite au delà de 60 ans. Mais il oublie de dire qu'en moyenne, l'âge limite d'un-e salarié-e en bonne santé est de 63 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Précisément l'âge de départ que le gouvernement propose dans sa réforme. Les salarié-e-s ne profiteraient pas vraiment de leur retraite. Pour SUD, cette politique n'est ni moderne, ni juste :

Elle est archaïque et antisociale.

SUD appelle à se mobiliser, à être en grève le 7 septembre 2010, à manifester massivement pour exiger le retrait du texte de loi sur les retraites et appelle tous les salariés à organiser une grève générale reconductible.



SUD PTT revendique :

- Maintien du droit de partir à la retraite à 60 ans (55 ans pour les travaux pénibles).
- Arrêt des exonérations de cotisations sociales accordées au patronat.
- Augmentation des cotisations sur les revenus financiers à la hauteur des cotisations sur les salaires.
- Calcul de la pension sur les 6 meilleurs mois dans le privé comme dans le public.
- Pas de retraite inférieure au SMIC. La garantie d'un revenu représentant 75 % du salaire quel que soit le nombre d'années cotisées. Au minimum, le retour aux 37,5 ans pour avoir droit à une retraite à taux plein.
- Suppression de toutes les décotes qui pénalisent les femmes et toutes celles et ceux qui ont des interruptions de carrière.
- Validation, sans rachat, des périodes de chômage, d'étude et de stage effectuées dès 18 ans.
- Augmentation des salaires, interdiction de licencier dans les entreprises bénéficiaires.

Pour nos droits :

**1 heure travaillée =
1 heure payée**

**Prise en charge au réel
des frais du véhicule**

**Prise en charge des frais de
restauration et de déplacement**

Elections 2010
A d r e x o

VO-
tons

Union syndicale **Solidaires**